



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2017 / II

Le 2 mars 2017, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François - Mme Herbin - M. Benoist – Mme Obellianne – M. Matthias, adjoints – Mme Bau - MM. Esselin – Wagner - Mme Lonardi – M. Mirgon - Mme Raymond – MM. Bolardi – Meunier – Mme Duresse – M. Mottin - Mme Reschwein – M. Sasso – Mme Maurice.

Absentes : Mmes Henry – Calvet – Ritter.

Excusée : Mme Mouchot

Mme Scherrer DP à M. Meunier – M. Rechenmann DP à Mme Bau – M. Lang DP à Mme Reschwein – M. Hocquel DP à M. Sasso.

COMMUNICATIONS :

Le président informe l'assemblée :

- Le 25 février 2017 a eu lieu la conférence de qualité par le Conservateur en chef du Musée des Beaux-Arts de Nancy.
- Il doit rencontrer M. le Directeur Académique le mardi 14 mars à 8 h 00. Ce dernier accepte qu'une délégation de parents d'élèves l'accompagne.
- Que la station d'épuration du Grand Nancy a prévu un épandage des boues et sollicite les communes du Saulnois. Une enquête publique est en cours. Des informations et cahier des charges sont disponibles sur le site du Grand Nancy.
- Le 21 février 2017 a eu lieu la dernière audience concernant l'usine d'eau. Un arrêté est pris pour permettre à M. GRUNWALD de poursuivre son projet.
- Il attend que Me SOHLER reçoive les documents du notaire parisien de RETIA pour signer l'acte d'acquisition du site RETIA de Dieuze.
- Les premiers travaux d'isolation phonique sur les installations HET doivent être réalisés.
- Un courrier est envoyé au président de la C.C.S. concernant la compétence économique afin que M. Paul BENOIST, adjoint en charge des affaires économiques puisse continuer à intervenir sur la zone de Dieuze.

La parole est donnée à M. Bernard FRANCOIS qui communique certaines informations concernant l'office du tourisme de Dieuze et l'EPIC. Vous trouverez ci-après son intervention :

« Je souhaite mettre en cause le bon fonctionnement de l'EPIC du Saulnois.

En effet, une concertation préalable à toute décision est inexistante.

Actuellement, le Comité de Direction et moi-même (V/Pt) apprenons en réunion les décisions arrêtées par un trio de dirigeants, je veux nommer la Présidente et les deux Directrices.

Lors de l'élection de l'EPIC en janvier dernier, j'ai demandé en tant que seul V/Pt, que des représentants de chacun des anciens cantons puissent être nommés afin que le territoire soit équitablement représenté. A ce jour, aucune réponse.

Sachez chers Collègues que les deux Bureaux d'information touristique (BIT) ont été fermés du 2 janvier au 14 février. A aucun moment je n'ai été informé de cette situation, pourtant ancien Pt de Dieuze et V/Pt de l'EPIC !!!

J'ai rencontré Mme la Présidente à deux reprises depuis la création de l'EPIC et ceci chaque fois à ma demande. Le Maire et moi-même avons sollicité la Présidente de l'EPIC qui nous a reçus en présence du DGS de la C.C.S. et de la Directrice C. Chapat.

Aucune suite à notre demande qui consiste à ce que le suivi administratif des manifestations communales soient reprises au niveau intercommunal par les employées basées à Dieuze. Nous avons mis 20 ans à monter une organisation qui tient la route et on veut tout démolir. Pourquoi ?

Nous avons discuté longuement de ceci au dernier Comité de Direction. La quasi-totalité des membres étaient d'accord pour qu'une liste soit établie, le Président lui-même a suggéré la création de cette liste. A ce jour, aucune réponse.

La commune de Dieuze a envoyé deux courriers à la C.C.S. et à l'EPIC (le 26 janvier et le 13 février) concernant la convention à mettre en place. Cette convention aurait dû exister au 1^{er} Janvier 2017 !!!

A ce jour, aucune convention.

Je dénonce au nom de la Ville de Dieuze ce mode de fonctionnement et n'exclue pas le retrait pur et simple de la Commune au sein du tout nouvel EPIC de la Communauté de Communes du Saulnois.

A noter toutefois, une réponse ce mardi 28 février, à notre courrier du 13 février. Ce courrier, signé par le Président Geis, demande à ce que les deux DGS se rencontrent afin de préparer la convention !!! »

La parole est donnée à M. Paul BENOIST qui informe l'assemblée de l'ouverture d'une jardinerie à compter de ce jour sur la zone commerciale de Dieuze.



Puis il passe à l'ordre du jour :

Le point n° 1 prévu à l'ordre du jour est donné à titre de communication par Mme Sylviane HERBIN, ce point finalisé sera voté lors d'une prochaine séance.

La campagne incitative pour la rénovation des façades sur l'ensemble du territoire de la commune est effective et à ce jour, cinq dossiers ont été étudiés favorablement par la commission urbanisme.

Les primes allouées pour ces cinq dossiers s'élèvent à 10.643,17 €.

Montant de l'enveloppe dédiée à cette campagne 1017-2018-2019 : 270.000 € ce qui représente en moyenne 30 façades par an.

La commission urbanisme s'est réunie le mercredi 1^{er} mars et a voté favorablement à une modification du règlement d'attribution de l'aide municipale pour la rénovation des façades.

Cette modification qui sera soumise à délibération lors du prochain conseil municipal permettra aux propriétaires de réaliser par leurs propres soins, sous conditions, les travaux de rénovation de façades.

La prime, dans le cas de la réalisation des travaux par le propriétaire, pourra atteindre au maximum 600 € ; Le montant plafond des travaux subventionnables a été fixé à 2.000 €.

Un courrier sera adressé à tous les propriétaires d'immeubles construits de plus de 25 ans, et pour lesquels un manquement d'entretien de façades est avéré. Un courrier les informera des possibilités que la commune offre dans le cadre de la campagne de rénovation de façades mise en place. Mais aussi, il sera rappelé que la loi impose, articles L 136-1 à 132-5 du code de la construction et de l'habitation aux propriétaires d'immeubles de maintenir la façade de son bien en bon état de propreté. Aucun délai n'est toutefois prévu pour procéder à un ravalement de façades. Il est recensé sur la commune plusieurs immeubles qui posent problème.

- | | |
|-----------|---|
| 17/II/14 | Aménagement d'une « Zone 30 » au centre-ville |
| 17/II/15 | Demande autorisation extension du système de vidéo-protection |
| 17/II/16 | Extension du système de vidéo-protection. Demande de subvention |
| 17/II/17a | Contrat de ruralité du Saulnois. Accessibilité des bâtiments de la colonie des officiers. Demande de subvention |
| 17/II/17b | Contrat de ruralité du Saulnois. Acquisition immeuble rue Bernard du Fort. Demande de subvention |
| 17/II/17c | Contrat de ruralité du Saulnois. Rénovation de façades. Demande de subvention |
| 17/II/17d | Contrat de ruralité du Saulnois. Vitrites virtuelles. Demande de subvention |
| 17/II/17e | Contrat de ruralité du Saulnois. Pôle innovation. Demande de subvention |

17/II/17f	Contrat de ruralité du Saulnois. Création d'une résidence pour chercheurs dans le bâtiment dit « la caserne » site des Salines Royales. Soutien au patrimoine protégé. Demande de subventions.
17/II/17g	Contrat de ruralité du Saulnois. Fabrication additive. Demande de subventions
17/II/17h	Contrat de ruralité du Saulnois. Création d'espaces muséographiques – parcours et parc pédagogique des Salines royales. Demande de subvention
17/II/17i	Contrat de ruralité du Saulnois. Poste de 2 bornes de recharge rapide des véhicules électriques place Moye et aménagement emplacements. Demande de subvention
17/II/17j	Contrat de ruralité du Saulnois. Acquisition de 2 véhicules électriques. Demande de subvention
17/II/17k	Contrat de ruralité du Saulnois. Eclairage public – réfection de 800 points lumineux et réfection de coffrets d'éclairage public. Demande de subvention
17/II/18	Personnel communal. Suppression – création et modification de postes
17/II/19	voirie communale. Mise en place système métrique promenade du Canal



Point n° 17/II/14 : AMENAGEMENT D'UNE « ZONE 30 » AU CENTRE-VILLE

Le Conseil municipal,
entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,
considérant que pour des raisons de sécurité, il est préconisé la mise en place d'une zone 30 dans l'artère principale et les rues adjacentes du centre-ville,

après délibération

- Instaure « une zone 30 » au centre-ville, à savoir :
 - La zone 30 débutera au virage de la gare, avenue Foch pour terminer à l'Hôpital St Jacques devant le Monument aux Morts, avenue 1^{ère} D.P.G.
- autorise l'installation de divers aménagements de sécurité, à savoir :
 - 1 – pose d'un îlot central avec bordure haute et signalisation verticale à l'entrée de la zone (gare)
 - 2 – renforcement du marquage au sol devant La Poste avec îlot central en résine colorée
 - 3 – renforcement du marquage au sol au carrefour de la rue Clémenceau
 - 4 – création d'un « arrêt minute » devant la boulangerie Martin, avenue de Gaulle et instauration d'une zone de stationnement limitée depuis la rue Fénélon jusqu'à la colonne Maurice
 - 5 – modification du régime de priorité au carrefour central (Crédit Agricole) et repositionnement des passages piétons. Renforcement de l'éclairage dans cette zone.
 - 6 – rétrécissement de la chaussée et élargissement des trottoirs entre la boulangerie Marin et l'Hôpital St Jacques, avenue 1^{ère} D.P.G.
 - 7 – renforcement du marquage au sol avec îlot central en résine colorée et signalisation verticale à la sortie de zone devant le monument aux morts, avenue 1^{ère} D.P.G.
 - 8 – renforcement du marquage au sol et signalisation verticale au passage piétons avenue de Gaulle, devant l'église.
 - 9 – Toutes les rues adjacentes, rue Gustave Charpentier, rue du Colonel Ducasse, rue d'Assas, rue Clémenceau et place de l'Hôtel de Ville, rue Fénélon et ruelle des Barbacanes, rue du Prel, rue du 8 Mai 1945, rue Bernard du Fort et rue des Frères Mesguins, Impasse Jean Laurain, feront partie intégrante de la zone 30.

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/II/15 : DEMANDE AUTORISATION EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION

Le Conseil municipal,
entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,

considérant la nécessité d'étendre le système actuel de vidéo-protection pour des raisons de sécurité des personnes et des biens, la protection des bâtiments,

après délibération

- autorise le maire à solliciter les services de la Préfecture de la Moselle pour une demande d'autorisation d'un système de vidéo-protection (extension).

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/II/16 : EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION. DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal,
entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,
considérant la nécessité d'étendre le système actuel de vidéo-protection pour des raisons de sécurité des personnes et des biens, la protection des bâtiments,
considérant le budget prévisionnel de cette action d'un montant de 207.716

€ HT,

considérant la possibilité de subventionnement de ce matériel par le biais du FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance),

après délibération

- autorise le maire à solliciter la subvention FIPD à hauteur de 40 % selon le plan de financement suivant :

Montant HT de l'extension de la vidéo-protection : 207.716,00 €

FIPD	40 %	83.086,00 €
Commune de Dieuze	60 %	124.630,00 €

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/II/17a : CONTRAT DE RURALITE DU SAULNOIS. ACCESSIBILITE DES BATIMENTS DE LA COLONIE DES OFFICIERS. DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
VU le projet de contrat de ruralité du Saulnois,
Considérant les 6 axes prioritaires définis par l'Etat et notamment l'axe 1 – accès aux services publics et marchands et aux soins,
considérant le projet « accessibilité des bâtiments de la colonie des officiers » prévu au contrat de ruralité du Saulnois pour l'année 2017,

après délibération

- autorise le maire à solliciter la subvention FSIL1 à hauteur de 70 % selon le plan de financement suivant :

Projet : ACCESSIBILITE DES BATIMENTS DE LA COLONIE DES OFFICIERS

Montant 65.758,00 € HT

FSIL1	70 %	46.031,00 €
Commune de Dieuze	30 %	19.727,00 €.

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/II/17b : CONTRAT DE RURALITE DU SAULNOIS. ACQUISITION IMMEUBLE RUE BERNARD DU FORT. DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
VU le projet de contrat de ruralité du Saulnois,
Considérant les 6 axes prioritaires définis par l'Etat et notamment l'axe 2 –
revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au
commerce de proximité dans les centres villes/bourgs,
considérant le projet « acquisition immeuble rue Bernard du Fort (ancienne
station de lavage Lanter afin de créer un magasin de vente de produits du terroir » prévu au contrat
de ruralité du Saulnois pour l'année 2017,

après délibération

- autorise le maire à solliciter la subvention FSIL2/DETR à hauteur de 70 % selon le plan de financement suivant :

Projet : ACQUISITION IMMEUBLE RUE BERNARD DU FORT (ANCIENNE STATION DE LAVAGE LANTER) POUR CREATION D'UN MAGASIN DE VENTE DE PRODUITS DU TERROIR

Montant		170.000,00 € HT
FSIL2/DETR	70 %	119.000,00 €
Commune de Dieuze	30 %	51.000,00 €.

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/II/17c : CONTRAT DE RURALITE DU SAULNOIS. RENOVATION DE FACADES. DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
VU le projet de contrat de ruralité du Saulnois,
Considérant les 6 axes prioritaires définis par l'Etat et notamment l'axe 2 –
revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au
commerce de proximité dans les centres villes/bourgs,
considérant le projet « rénovation de façades » prévu au contrat de ruralité
du Saulnois pour l'année 2017,

après délibération

- autorise le maire à solliciter la subvention FSIL2/DETR à hauteur de 70 % selon le plan de financement suivant :

Projet : RENOVATION DE FACADES

Montant		50.000,00 € HT
FSIL2/DETR	70 %	35.000,00 €
Commune de Dieuze	30 %	15.000,00 €.

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 17/II/17d : CONTRAT DE RURALITE DU SAULNOIS. VITRINES VIRTUELLES.
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
VU le projet de contrat de ruralité du Saulnois,
Considérant les 6 axes prioritaires définis par l'Etat et notamment l'axe 2 –
revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au
commerce de proximité dans les centres villes/bourgs,
considérant le projet « vitrines virtuelles » prévu au contrat de ruralité du
Saulnois pour l'année 2017,

après délibération

- autorise le maire à solliciter la subvention FSIL2/DETR à hauteur de 70 % selon le plan de financement suivant :

Projet : VITRINES VIRTUELLES

Montant		22.500,00 € HT
FSIL2/DETR	70 %	15.750,00 €
Commune de Dieuze	30 %	6.750,00 €.

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 17/II/17e : CONTRAT DE RURALITE DU SAULNOIS. POLE INNOVATION.
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
VU le projet de contrat de ruralité du Saulnois,
Considérant les 6 axes prioritaires définis par l'Etat et notamment l'axe 3 –
attractivité du territoire,
considérant le projet « pôle d'innovation » prévu au contrat de ruralité du
Saulnois pour l'année 2017,

après délibération

- autorise le maire à solliciter la subvention FNADT à hauteur de 70 % selon le plan de financement suivant :

Projet : POLE INNOVATION

Montant		42.000,00 € HT
FNADT	70 %	29.400,00 €
Commune de Dieuze	30 %	12.600,00 €.

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/II/17f : CONTRAT DE RURALITE DU SAULNOIS. CREATION D'UNE RESIDENCE POUR CHERCHEURS DANS LE BATIMENT DIT « LA CASERNE » SITE DES SALINES ROYALES. SOUTIEN AU PATRIMOINE PROTEGE. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
VU le projet de contrat de ruralité du Saulnois,
Considérant les 6 axes prioritaires définis par l'Etat et notamment l'axe 3 – attractivité du territoire,
considérant le projet « création d'une résidence pour chercheurs dans le bâtiment dit « la Caserne » site des Salines Royales » prévu au contrat de ruralité du Saulnois pour l'année 2017,
considérant que ce projet peut prétendre aux aides de la Région (soutien au patrimoine protégé),
après délibération

- autorise le maire à solliciter les subventions FSIL2/DETR – FNADT – Région – FEDER - selon le plan de financement suivant :

Projet : CREATION D'UNE RESIDENCE POUR CHERCHEURS DANS LE BATIMENT DIT « LA CASERNE » SITE DES SALINES ROYALES

Montant		1.254.000,00 € HT
FSIL2/DETR	15 %	188.100 €
FNADT	10 %	125.400 €
REGION/CPER	35 %	438.900 €
FEDER	25 %	313.500 €
Commune de Dieuze	15 %	188.100 €.

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/II/17g : CONTRAT DE RURALITE DU SAULNOIS. FABRICATION ADDITIVE. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
VU le projet de contrat de ruralité du Saulnois,
Considérant les 6 axes prioritaires définis par l'Etat et notamment l'axe 3 – attractivité du territoire,
considérant le projet « fabrication additive » prévu au contrat de ruralité du Saulnois pour l'année 2017,
considérant que ce projet peut prétendre aux aides de la Région,
après délibération

- autorise le maire à solliciter les subventions FNADT – Région – FEDER - selon le plan de financement suivant :

Projet : FABRICATION ADDITIVE

Montant		170.000,00 € HT
FNADT	10 %	17.000 €
REGION	35 %	59.500 €
FEDER	40 %	68.000 €
Commune de Dieuze	15 %	25.500 €.

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/II/17h : CONTRAT DE RURALITE DU SAULNOIS. CREATION D'ESPACES MUSEOGRAPHIQUES – PARCOURS ET PARC PEDAGOGIQUE DES SALINES ROYALES. DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
VU le projet de contrat de ruralité du Saulnois,
Considérant les 6 axes prioritaires définis par l'Etat et notamment l'axe 3 – attractivité du territoire,

considérant le projet « création d'espaces muséographiques – parcours et parc pédagogique des Salines Royales » prévu au contrat de ruralité du Saulnois pour l'année 2017, considérant que ce projet peut prétendre aux aides de la Région,

après délibération

- autorise le maire à solliciter la subvention de la Région – CPER - selon le plan de financement suivant :

Projet : CREATION D'ESPACES MUSEOGRAPHIQUES – PARCOURS ET PARC PEDAGOGIQUE DES SALINES ROYALES

Montant		800.000,00 € HT
REGION/CPER	70 %	560.000,00 €
Commune de Dieuze	30 %	240.000,00 €.

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/II/17i : CONTRAT DE RURALITE DU SAULNOIS. POSTE DE 2 BORNES DE RECHARGE RAPIDE DES VEHICULES ELECTRIQUES PLACE MOYE ET AMENAGEMENT EMPLACEMENTS. DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
VU le projet de contrat de ruralité du Saulnois,
Considérant les 6 axes prioritaires définis par l'Etat et notamment l'axe 5 – transition écologique et énergétique,

considérant le projet « poste de 2 bornes de recharge rapide des véhicules électriques place Moye et aménagement d'emplacements » prévu au contrat de ruralité du Saulnois pour l'année 2017,

après délibération

- autorise le maire à solliciter la subvention FSIL1 à hauteur de 70 % - selon le plan de financement suivant :

Projet : POSTE DE 2 BORNES DE RECHARGE RAPIDE DES VEHICULES ELECTRIQUES PLACE MOYE ET AMENAGEMENT D'EMPLACEMENTS

Montant	80.120,00 € HT
---------	----------------

FSIL 1	70 %	56.084,00 €
Commune de Dieuze	30 %	24.036,00 €.

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/II/17j : CONTRAT DE RURALITE DU SAULNOIS. ACQUISITION DE 2 VEHICULES ELECTRIQUES. DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
VU le projet de contrat de ruralité du Saulnois,
Considérant les 6 axes prioritaires définis par l'Etat et notamment l'axe 5 –
transition écologique et énergétique,
considérant le projet « acquisition de 2 véhicules électriques – type Kangoo
(services techniques) type GOUPIL 4 (multi-usage) » prévu au contrat de ruralité du Saulnois pour
l'année 2017,

après délibération

- autorise le maire à solliciter la subvention FSIL2/DETR à hauteur de 70 % - selon le plan de financement suivant :

Projet : ACQUISITION DE 2 VEHICULES ELECTRIQUES

Montant		41.897,00 € HT
FSIL2/DETR	70 %	29.328,00 €
Commune de Dieuze	30 %	12.569,00 €.

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/II/17k : CONTRAT DE RURALITE DU SAULNOIS. ECLAIRAGE PUBLIC – REFECTION DE 800 POINTS LUMINEUX ET REFECTION DE COFFRETS D'ECLAIRAGE PUBLIC. DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
VU le projet de contrat de ruralité du Saulnois,
Considérant les 6 axes prioritaires définis par l'Etat et notamment l'axe 5 –
transition écologique et énergétique,
considérant le projet « éclairage public – réfection de 800 points lumineux et
réfection de coffrets d'éclairage public » prévu au contrat de ruralité du Saulnois pour l'année 2017,

après délibération

- autorise le maire à solliciter la subvention FSIL1 à hauteur de 70 % - selon le plan de financement suivant :

Projet : ECLAIRAGE PUBLIC – REFECTION DE 800 POINTS LUMINEUX ET REFECTION DE COFFRETS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Montant		64.173,00€ HT
FSIL1	70 %	44.921,00 €
Commune de Dieuze	30 %	19.252,00 €.

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/II/18 : PERSONNEL COMMUNAL. SUPPRESSION – CREATION ET MODIFICATION DE POSTES

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant le tableau des effectifs du personnel,
considérant les mouvements de personnels,

après délibération

- décide :
 - la suppression d'un poste de rédacteur territorial au 01.04.2017
 - la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe au 01.04.2017
 - la modification d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet au 01.04.2017 – augmentation de la durée hebdomadaire de 22 h 00 à 32 h 00.
- autorise le maire à prendre les arrêtés de nominations correspondants.

Voté à l'unanimité.

Point n° 17/II/19 : VOIRIE COMMUNALE. MISE EN PLACE SYSTEME METRIQUE PROMENADE DU CANAL

Le Conseil municipal,
entendu son président,
suite à l'aménagement de la Promenade du Canal,

après délibération

- décide de mettre en place une numérotation des immeubles Promenade du Canal par le biais du système métrique.
- autorise le maire à prendre les arrêtés correspondants.

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 h 50.